



Espace communautaire de Lons Agglomération



Janvier 2026



Plan Climat Air Énergie Territorial

État Initial de l'Environnement

Espace Communautaire Lons Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20260205-DCC-2026-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Cet état initial de l'environnement constitue une synthèse de l'EIE produit dans le cadre du PLUi de l'Espace Communautaire de Lons Agglomération et du SCoT du Pays Lédonien, dans un souci d'optimisation des productions, dans un délai rapproché et sur des données identiques. Certains éléments ont pu être complétés.

Rédaction : LUQUET Tomi ; DUBOIS Estelle

Cartographie : DUBOIS Estelle



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Table des matières

1	Contexte territorial	3
1.1	En synthèse	3
1.1.1	Le territoire et l'évolution du climat	4
1.1.2	Le paysage et la santé	4
1.1.3	Enjeux et scénario au fil de l'eau	5
2	Paysage et patrimoine	8
2.1	En synthèse	8
2.1.1	Le paysage et le climat	9
2.1.2	Enjeux et scénario au fil de l'eau	9
3	Biodiversité et milieux naturels	12
3.1	En synthèse	12
3.1.1	La biodiversité et le climat	13
3.1.2	La biodiversité et la santé	13
3.1.3	Enjeux et fil de l'eau	14
4	La ressource en eau et les milieux aquatiques	17
4.1	En synthèse	17
4.1.1	La ressource en eau et le climat	18
4.1.2	Ressource en eau et santé	19
4.1.3	Enjeux et fil de l'eau	19
5	Risques naturels et technologiques	23
5.1	En synthèse	23
5.1.1	Les risques majeurs et le climat	24
5.1.2	Risques majeurs et santé	25
5.1.3	Enjeux et fil de l'eau	25
6	Nuisance et pollutions	28
6.1	En synthèse	28
6.1.1	Les nuisances et pollutions et le climat	28
6.1.2	Nuisances, pollutions et santé	29
6.1.3	Enjeux et fil de l'eau	30
	Synthèse des enjeux du territoire	33

Table des cartes

Carte 1 : Occupation des sols et enjeux	6
Carte 2 : Enjeux paysagers et patrimoniaux	10
Carte 3 : Enjeux de biodiversité	15
Carte 4 : Enjeux de la ressource en eau	21
Carte 5 : Enjeux et gestion des risques	26
Carte 6 : Enjeux de réduction des nuisances	31

1 Contexte territorial

1.1 En synthèse

Créée le 1er janvier 2012, l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) regroupait initialement 23 communes. Au fil du temps, des communes ont rejoint ou quitté ECLA, notamment suite à la fusion avec la Communauté de communes du Val de Sorne. Aujourd'hui, le périmètre d'ECLA s'étend sur 32 communes, intégrant Baume-les-Messieurs depuis le 1er janvier 2019.

Situé au cœur du département du Jura, la forêt domine le paysage. Les grandes cultures et les vignes font également partie du paysage du territoire. Les paysages ouverts, dominés par les prairies, représentent également une part importante de l'occupation des sols.

Géologiquement, le territoire repose sur des formations de sables, argiles, calcaires et marnes :

- à l'Ouest, un socle composé de sables et d'alluvions, sur la plaine Bresse Comtoise ;
- au Centre, une forte présence d'argiles et de marnes ainsi que quelques formations calcaires sur la Bordure Jurassienne, entité de transition de la plaine au Premier Plateau, et des calcaires massifs et compacts au Centre-Sud au passage à la Petite Montagne ;
- à l'Est, des formations calcaires, caractéristiques du Premier Plateau. La formation du massif du Jura explique ces variations marquées, avec un dépôt sédimentaire suivi par des mouvements tectoniques qui ont généré des plis et des chevauchements, qui sont l'origine des alternances de roches sur le territoire.

Cette diversité influence l'usage des sols : l'imperméabilité des argiles favorise la présence d'eau, les sols marneux sont fertiles pour l'agriculture, et la diversité des roches se traduit dans l'architecture locale.

Le climat est de type semi-continental, avec des hivers froids et humides, des étés tempérés à chauds et une pluviométrie importante toute l'année. L'influence montagnarde engendre des variations climatiques et favorise certaines cultures, comme la vigne.

La seule carrière en activité, Bois du Roi, exploite des roches massives de calcaires et les concasse afin de produire des granulats.

Concernant l'occupation du sol, ECLA est un territoire caractérisé par un paysage rural dominé par des forêts, des prairies et des cultures agricoles avec un centre urbain diffus autour de Lons-le-Saunier, le centre-bourg et « capitale » du département du Jura. Plusieurs zones urbaines sont parsemées au sein des communes. Le territoire d'ECLA possède un paysage de milieux naturels fort, dominé par les milieux boisés et les milieux ouverts.

L'espace agricole est marqué par un fort potentiel agronomique, notamment grâce à la diversité géologique et des sols, qui offre la possibilité de mettre en place une multitude d'activités agricoles, de la viticulture sur les coteaux jusqu'à l'agriculture extensive en plaine en passant par le pâturage sur les plateaux.

Atouts	Faiblesses
- o Une forte présence des espaces agricoles et naturels - o Un contexte géologique et géographique riche et varié	- o Enfrichement des cultures agricoles et des prairies - o Un contexte géographique qui rend l'espace urbanisé concentré autour des milieux aquatiques et donc sensible aux

○ Un patrimoine géologique fort et structurant le territoire et ses activités ○ Un ralentissement de la consommation foncière	risques d'inondations
--	-----------------------

1.1.1 Le territoire et l'évolution du climat

Sur les espaces agricoles, les évolutions climatiques risquent d'entraîner une évolution des indicateurs agro-climatiques (dates de récolte, nombre de jours chauds) et une augmentation de la variabilité des rendements et de la qualité des récoltes, suites aux vagues de chaleur et au stress hydrique, mais également au gel tardif ou aux épisodes de grêle dont le risque ne diminue pas malgré la diminution du nombre de jours de gel par an. L'émergence de ravageurs est très probable, par la hausse des températures estivales. L'augmentation des besoins en eau et l'aggravation du stress thermique sur l'élevage pourront également être des conséquences notables.

Afin de s'y préparer, le maintien du bocage ainsi que le choix de variétés plus précoces et/ou plus résistantes aux températures élevées sont des facteurs de résilience.

Le contexte paysagé, marqué par de forte variabilité de topographie et la diversité des sols du territoire joue un rôle certain sur la diversité de climat observé sur le territoire. Dans les communes de la plaine de la Bresse, la présence d'espaces agricoles alliant prairie et culture diverses, permet de limiter les impacts et est bénéfique pour l'adaptation au changement climatique. Notons toutefois qu'en lien avec le dérèglement climatique, les espaces agricoles, asséchés par l'augmentation moyenne des températures, pourraient ne plus jouer ce rôle. Enfin, la présence de haies bocagères peut avoir un bénéfice sur l'adaptation des espaces agricoles. Les superficies toujours en herbe restent les principales surfaces agricoles sur le territoire, et représentent 80% des surfaces en 2021 avec même un renforcement des prairies permanentes et un développement sensible des estives et surfaces fourragères alors qu'à l'inverse, les superficies en grandes cultures tendent à diminuer, en particulier dans les secteurs de la Bresse et du vignoble du Jura.

1.1.2 Le paysage et la santé

La santé des occupants et utilisateurs des bâtiments constitue une attente croissante de la société et une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Le bâtiment est en effet porteur d'une valeur symbolique forte de protection et de refuge. La veille scientifique et technique dans le domaine du bâtiment et la veille sanitaire ont conduit à détecter des sources et conditions de pollution présentant des risques pour la santé.

En particulier pour le territoire de l'Espace Communautaire de Lons Agglomération, les bâtiments anciens typiques des territoires de montagne, souvent en pierre et bois, nécessitent une attention particulière lors des rénovations pour prévenir des risques sanitaires liés à l'amiante, au plomb ou au radon, souvent accentués par les conditions climatiques (froid, humidité).

Le patrimoine bâti montagnard joue un rôle important dans le bien-être des habitants, offrant un cadre propice aux échanges sociaux et au développement, notamment pour les enfants. Les qualités intérieures (volume, acoustique, éclairage, matériaux) sont essentielles pour un environnement sain et agréable, renforçant indirectement le sentiment de bien-être.

1.1.3 Enjeux et scénario au fil de l'eau

Enjeux	Priorité	État actuel	Tendance	Facteurs d'évolution
La maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles et la limitation de l'étalement urbain, à travers le renouvellement urbain et les efforts de densification. <i>Pour préserver les activités économiques en place et en particulier l'activité agricole, la biodiversité et la qualité du cadre de vie sur le territoire, protéger les abords des captages, et maintenir les capacités de stockage de carbone du territoire</i>				Loi Climat et Résilience et objectif de Zéro Artificialisation Nette Politique nationale de reconquête des friches Effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt Ralentissement de la consommation d'espaces agricoles pour la grande culture Programmes & Stratégies en cours, contribuant à répondre aux enjeux : <i>SCoT et PLUi en cours d'élaboration</i>
La satisfaction des besoins en matériaux (d'extraction, biosourcés, etc.) pour les projets de rénovation et construction, sur le long terme, privilégiant le principe de proximité : <i>Limiter les flux et nuisances associées liées au transport de matériaux en réduisant les distances parcourues et en promouvant des modes de transports alternatifs pour limiter les émissions de GES et la consommation d'énergies fossiles qui y sont liées.</i> <i>Anticiper les besoins en matériaux en lien avec la fermeture future de la carrière du territoire</i> <i>Valoriser les potentiels de réemploi des sites après exploitation (agriculture, valorisation des déchets inertes...)</i> Le développement de filières de recyclage de matériaux, notamment en lien avec le renouvellement urbain (déconstruction, réemploi) <i>Valoriser les ressources locales en bois, paille, terre, pour contribuer à limiter l'épuisement des ressources.</i> <i>Poursuivre la dynamique locale autour de l'économie circulaire pour valoriser la consommation de construction de matériaux issus du réemploi, et.</i>				Carrières actuelles en capacité de répondre aux besoins (SCoT) à moyen terme et à hauteur de 73% des besoins Schéma Régional des carrières du Jura en place depuis 2005 Absence de filière forte et structurée localement sur les matériaux biosourcés Effets du changement climatique sur les filières de matériaux biosourcés (bois, paille, etc.) Absence de filière forte et structurée localement sur le réemploi ou recyclage des matériaux de déconstruction Programmes & Stratégies en cours, contribuant à répondre aux enjeux : <i>Schéma Régional des Carrières en cours d'élaboration depuis 2021</i> <i>Démarche ECi locale</i>

Enjeux d'occupation des sols



-  Une pression foncière qui ralentit, mais qui agit au détriment des espaces agricoles, impactant les puits de carbone, la qualité des sols et la gestion des eaux pluviales.
-  Une production de matériaux minéraux locale et une ressource biosourcée, avec une dynamique locale autour de l'économie circulaire.
-  Un relief et des entités géomorphologiques contrastés, structurant l'occupation de l'espace et l'usage des sols
-  Des espaces forestiers importants, concentrés sur les reliefs, puits de carbone, marqueurs du paysage et ressource locale.
-  Un espace agricole dominé par les prairies et l'élevage laitier, maillé par un bocage, et fournisseur de productions à forte valeur ajoutées (AOP, vins), mais sensible face au changement climatique.

Source : OSCGE 2017
Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 19/01/2026 - TL



Évaluation environnementale du PCAET
Espace Communautaire Lons Agglomération (39)



Carte 1 : Occupation des sols et enjeux

1.1.3.1.1 A retenir :

L'espace communautaire de Lons Agglomération a une dynamique modérée, avec une priorisation dans la consommation d'espace orientée vers les centres bourgs. On constate également une diminution importante du rythme de consommation d'espace sur le territoire par rapport à la période 2011 – 2021, et une tendance à l'enfrichement des espaces agricoles en particulier ceux initialement destinés à la culture. Cet enherbement progressif dû à une déprise agricole favorise la séquestration carbone. Cette tendance est également vectrice de résilience face au changement climatique, en permettant aux sols de retrouver des fonctions naturelles (infiltration, support de biodiversité, rafraîchissement, etc.).

L'espace agricole sur le territoire se caractérise par un potentiel agronomique important, notamment du fait de la diversité des sols et des contextes. Le maintien et la valorisation de cette diversité, ainsi que l'adaptation au changement climatique de l'activité agricole sont donc indispensables pour la pérennité de l'activité du territoire.

ENJEUX : La maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles et la limitation de l'étalement urbain, à travers le renouvellement urbain et les efforts de densification.

Le contexte du territoire peut également contribuer à répondre à la demande en approvisionnement en matériaux de construction grâce à l'exploitation de la carrière du Bois du Roi qui produit des granulats, mais également créer une offre de matériaux biosourcés locale : paille, chanvre, bois, etc., permettant de limiter l'impact de la demande sur la ressource de calcaire et de limiter l'impact sur les cours d'eau et les nappes phréatiques lié à l'extraction. Offre à laquelle les espaces boisés, présents sur une large partie du territoire, peuvent également contribuer (bois d'œuvre), sous condition de pratiques sylvicoles durables, permettant la préservation de la capacité de séquestration de carbone. Cette dynamique d'approvisionnement en matériaux doit prendre place dans un contexte de coopération et d'échanges avec les territoires voisins, d'autant plus que le SCoT du Pays Lédonien nous informe que le bassin d'emplois de la zone de Lons-le-Saunier utilise déjà 73% des capacités potentielles du territoire pour la production, et en exporte une partie vers la Suisse.

ENJEUX : La satisfaction des besoins en matériaux (d'extraction, biosourcés, etc.) pour les projets de rénovation et construction, sur le long terme, privilégiant le principe de proximité et le développement de filières de recyclage de matériaux, notamment en lien avec le renouvellement urbain (déconstruction, réemploi)

2 Paysage et patrimoine

1.1 En synthèse

Le territoire de la collectivité est caractérisé par l'eau, concentrée à l'ouest, et le relief qui sont des fondements très importants. Trois ensembles de relief se distinguent : la plaine, les plateaux, et les montagnes offrant au territoire des perceptions paysagères multiples et créant des ambiances paysagères contrastées.

La qualité des paysages tient aussi à la diversité des modes d'occupation des sols. Différentes structures sont ainsi présentes selon les secteurs et structurent les activités du territoire :

En plaine, l'agriculture extensive traditionnelle sur de larges surfaces prédomine. Le centre du territoire comporte de la vigne sur les coteaux mêlée à des surfaces agricoles un peu plus complexes que dans la plaine,

Sur les plateaux, le pâturage avec des systèmes bocagers est prédominant, ainsi que la forêt à majorité de feuillus. Dans la montagne, ces systèmes bocagers sont cependant plus morcelés que sur les plateaux.

Le maintien du bocage, des espaces forestiers et de la diversité agricole est donc un enjeu paysager mais également un enjeu écologique, en lien avec l'impact sur la trame verte et bleue qui participe à la résilience du territoire. Par ailleurs, les cours d'eau sont des vecteurs des petits et des grands paysages. Leur risque d'assèchement induirait une dégradation paysagère et écologique.

Concernant le patrimoine, ECLA possède une identité patrimoniale riche et singulière, en particulier concernant le patrimoine naturel et paysager. Les nombreuses reculées et formations géologiques particulières sont remarquables et vecteur de tourisme, en particulier la reculée de Beaume-les-Messieurs, source de patrimoine identitaire et bénéficiant de nombreux statuts (ZNIEFF, Natura 2000, APPB, Sites classés, CEN). Ses statuts et son rôle patrimonial en font un site à enjeux multiples, liés au paysage patrimonial, aux milieux naturels ainsi qu'à l'activité économique et touristique du territoire.

Le territoire est également marqué par un riche patrimoine bâti et culturel, notamment des villages traditionnels et des traces d'usages anciens liés à la gestion de l'eau et du relief, qui renforcent l'identité locale. La biodiversité y est remarquable, avec des espèces végétales et animales typiques des milieux bocagers, forestiers et humides, qui profitent de la connectivité assurée par la trame verte et bleue. Par ailleurs, les conditions climatiques locales, influencées par l'exposition des versants et l'altitude, modulent les pratiques agricoles et façonnent les ambiances paysagères. L'équilibre entre activités agricoles, forestières, touristiques et urbanisation croissante constitue un enjeu fort pour la préservation de la qualité paysagère et écologique du territoire. Enfin, les politiques locales s'orientent vers une gestion durable des paysages, intégrant la restauration des milieux naturels et la prévention des risques liés aux changements globaux, afin d'assurer la résilience du territoire et la pérennité de ses valeurs paysagères et patrimoniales.

Atouts	Faiblesses
○ Un territoire riche d'une diversité de paysages, de vallées et de plaines ○ Un riche réseau hydrographique à l'origine de paysages identitaires ○ La reculée de Beaume-les-Messieurs, reconnue comme site remarquable et vecteur de tourisme	○ Une diminution de la densité bocagère du territoire (remembrement) ○ Un manque de protections paysagères sur le bocage ○ Des zones d'activités insuffisamment intégrées dans

- o 108 bâtiments inscrits - o Un territoire abritant un patrimoine bâti varié et protégé à l'aide de périmètres délimités des abords (PDA) - o De nombreux autres sites sont à l'étude pour la définition de nouveaux PDA - o Deux site patrimoniaux remarquables (SPR)	le paysage ayant un impact négatif sur l'image du territoire o La banalisation des entrées de village affecte l'attractivité du territoire
---	---

2.1.1 Le paysage et le climat

Les conséquences du changement climatique sur les paysages peuvent être le risque d'assèchement et d'incendie des boisements ainsi que le risque d'assèchement des cours d'eau, de leurs ripisylves et des zones humides associées.

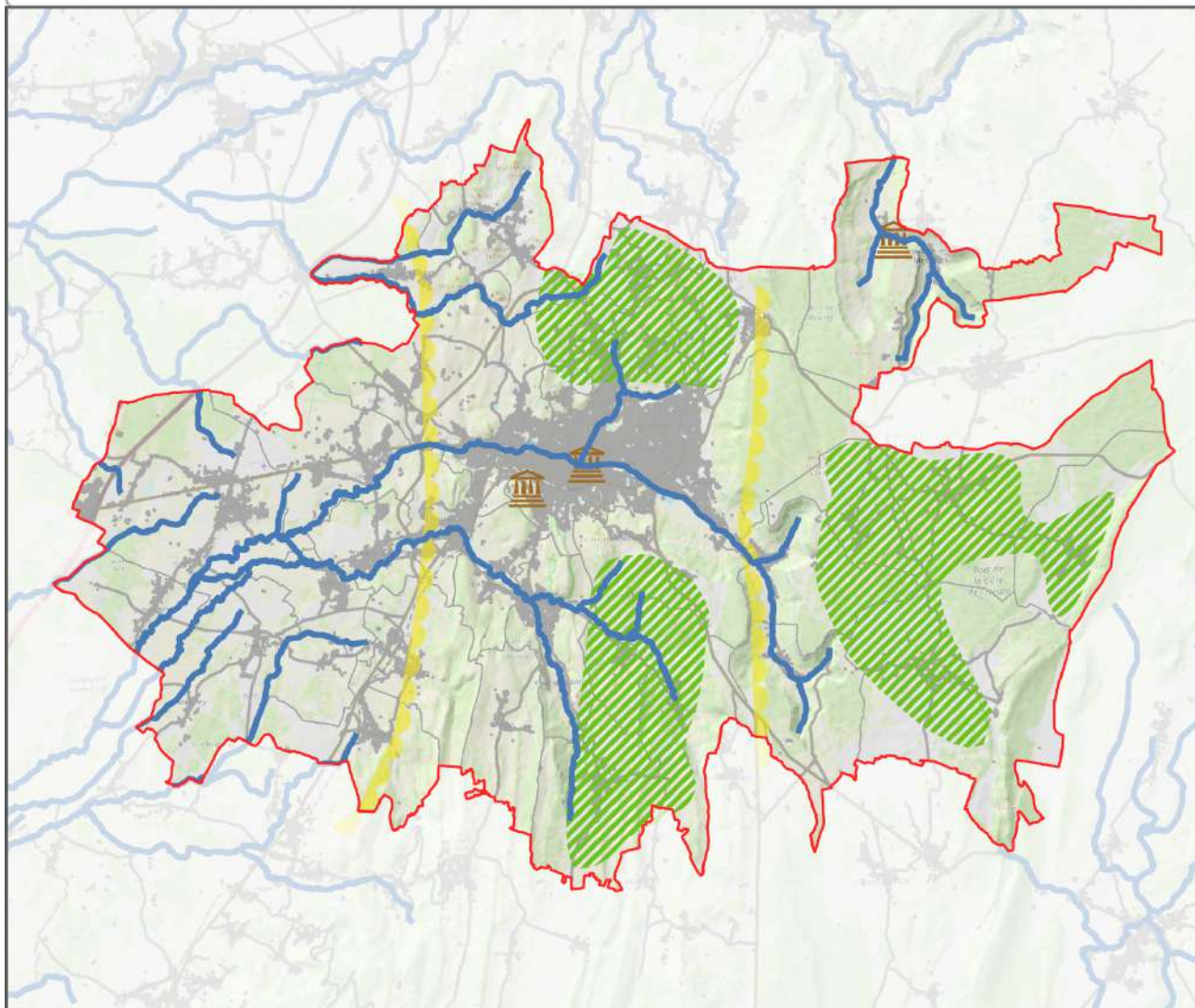
Afin de s'adapter aux évolutions climatiques prévues, il est possible de travailler sur les formes urbaines. Il est à renforcer par une intégration de la végétation dans les cœurs des bourgs notamment (haies et alignements d'arbres, vergers urbains, etc.) et de mesures de protection à mettre en place pour protéger les haies bocagères, marqueurs de l'identité du territoire.

Dans les projets de renouvellement urbain et de densification, les principes bioclimatiques peuvent être intégrés pour faciliter l'intégration architecturale en s'appuyant sur la végétalisation des espaces urbains, la valorisation de matériaux de construction traditionnels biosourcés, etc.

2.1.2 Enjeux et scénario au fil de l'eau

Enjeux	Priorité	État actuel	Tendance	Facteurs d'évolution
La préservation de la diversité et de la qualité des identités et valeurs paysagères, des caractères identitaires du territoire, en articulation avec les besoins de production d'ENR et face au changement climatique <i>Pour le maintien de la structure et la diversité des espaces naturels, agricoles, préservation des valeurs panoramiques, prise en compte des effets de co-visibilité, préservation du bâti</i> <i>Pour tenir compte des évolutions possibles liées au CC sur les espaces forestiers, les cours d'eau</i>				Poursuite de la protection des sites et éléments remarquables grâce aux nombreux outils législatifs et réglementaires Prise en compte croissante du petit patrimoine Visibilité et place de plus en plus grande données au patrimoine plus « ordinaire » et participant à une meilleure valorisation des identités locales L'augmentation de températures entraîne la précocité des événements printaniers, le déplacement des habitats terrestres des plantes et des animaux et une adaptation de l'agriculture, faisant évoluer les paysages du territoire
La conciliation du patrimoine architectural et du développement durable, notamment la production d'ENR dans les espaces bâtis et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (rénovation, renouvellement urbain, intégration de la végétalisation) <i>Pour concilier rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, végétalisation des espaces urbains avec la préservation des qualités architecturale et paysagères</i>				Risques de conflits entre le développement des énergies renouvelables, la protection des vues et paysages et le respect de l'identité architecturale et naturelle du territoire Dynamique de régression du bocage Banalisation des paysages par une standardisation du bâti dans les villages Programmes & Stratégies en cours, contribuant à répondre aux enjeux : <i>Elaboration du PLUi pour renforcer les mesures de protection du patrimoine, et également du petit patrimoine plus ordinaire (puits, chapelle, lavoirs etc.)</i>

Enjeux paysagers et patrimoniaux



Légende

- Des espaces urbains à adapter face au changement climatique, en s'appuyant sur les formes traditionnelles des villages et le bâti jurassien et bressan
- Des cours d'eau structurant le paysage à toutes les échelles : grandes structures karstiques, cours d'eau de plaine et basses vallées, sensibles aux sécheresses.
- Un espace agricole sur le plateau, caractérisé par son bocage, qui souffre d'une dynamique de réduction et d'une fragilité face au changement climatique
- Un relief contrasté, vecteur de trois grandes entités (plaine, montagnes, plateau) et d'une multitude de paysages, plus ou moins sensibles face au changement climatique.
- Un riche patrimoine bâti et naturel, à articuler avec les besoins de transition et d'adaptation.

Source : OSCGE 2017 - DRAC - BD TOPAGE
Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 19/01/2026 - TL



Echelle : 1:115 000



0 1 2 km

Évaluation environnementale du PCAET
Espace Communautaire Lons Agglomération (39)

MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Carte 2 : Enjeux paysagers et patrimoniaux

2.1.2.1.1 A retenir :

Les paysages du territoire de l'espace communautaire de Lons Agglomération se caractérisent par la présence forte de cours d'eau à l'ouest, créant le paysage de plaine et structurant le territoire et sont activés, mais également par la place de l'espace agricole et de son bocage sur les plateaux. Ces deux éléments structurants du paysage sont toutefois sensibles : on constate une tendance au recul du bocage, également support de biodiversité important et vecteur de résilience pour l'espace agricole. Les cours d'eau sont quant à eux de plus en plus soumis à des sécheresses et étiages sévères, engendrant non seulement une perte de biodiversité et un risque pour la ressource en eau, mais également une dégradation d'un paysage identitaire.

ENJEUX : La préservation de la diversité et de la qualité des identités et valeurs paysagères, des caractères identitaires du territoire, en articulation avec les besoins de production d'ENR et face au changement climatique

Préserver les paysages vallonnés du territoire, comme la reculée de Baume-les-Messieurs, est également essentiel tant sur le plan écologique que culturel et touristique. Ces reliefs uniques sont vecteurs d'une attractivité touristique, abritent une biodiversité remarquable avec des falaises calcaires, des forêts préservées et des hydrosystèmes qui contribuent à l'équilibre du territoire. Ces reliefs naturels participent à la régulation des températures locales, à la gestion des eaux pluviales et à la préservation de la biodiversité, trois éléments essentiels pour limiter les impacts du changement climatique. En maintenant des espaces naturels en bon état, on renforce leur capacité à stocker du carbone et à protéger les sols contre l'érosion et les sécheresses estivales. En conservant ces paysages, on protège aussi un héritage géologique et historique précieux, tout en favorisant un développement durable basé sur l'éco-tourisme et la mise en valeur des savoir-faire locaux. Leur préservation permet ainsi de concilier protection de l'environnement et dynamisme économique, tout en garantissant aux générations futures la possibilité de profiter de ces panoramas.

Enfin, ECLA possède un patrimoine bâti remarquable et diversifié avec à la fois des édifices classés, mais également de nombreux ouvrages de petit patrimoine qui renforcent l'identité du territoire, présent dans les bourgs. Dans le cadre de la transition énergétique, un équilibre devra être recherché entre préservation de ce patrimoine bâti et les besoins de production d'énergie renouvelable ou de rénovation.

ENJEUX : La conciliation du patrimoine architectural et du développement durable, notamment la production d'ENR dans les espaces bâtis et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (rénovation, renouvellement urbain, intégration de la végétalisation)

3 Biodiversité et milieux naturels

3.1 En synthèse

ECLA est un territoire caractérisé par un paysage rural dominé par des forêts, des prairies et des cultures agricoles avec un centre urbain diffus autour de Lons-le-Saunier, le centre-bourg et « capitale » du département du Jura. Plusieurs zones urbaines sont parsemées au sein des communes.

Une faible dynamique d'enfrichement s'observe sur le territoire entre 2016 et 2022, avec peu de variation dans l'occupation du sol :

-1,7% de milieux naturels ouverts

- 0,2% milieux de culture et -0,5% de milieux artificialisés

+2,2% de milieux naturels forestiers

Néanmoins, la **majorité des milieux naturels ouverts, dont majoritairement des pelouses**, ont disparu, laissant place à des milieux cultivés ou forestiers. Ces pelouses se trouvaient parsemées sur la totalité du territoire. Cependant, aujourd'hui la moitié du territoire d'ECLA est toujours constituée de milieux ouverts. Au sein des pelouses sèches se trouvent plusieurs oiseaux particuliers. Ces milieux accueillent quelques cavités et grottes sur l'ECLA, qui à leur tour, accueillent de nombreuses espèces de chiroptères. Les milieux humides au sein de l'Espace Communautaire Lons Agglomération sont concentrées à l'Ouest du territoire, avec une forte présence de prairies humides. Les milieux boisés d'ECLA sont répartis sur une majorité du territoire. Sur le territoire, la forêt recouvre 18% de sa surface, avec 6 454 ha, dont 44% (2 838ha) qui sont soumis au régime forestier, le **Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)**

Le territoire d'ECLA contient 4 sites Natura 2000, trois Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sous la directive « Habitats, faune, flore » (ZSC) et une Zone de Protection Spéciale (ZPS) sous la directive « Oiseaux » :

- Réseau de cavités à minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités) - ZSC - FR4301351
- Reculées de la Haute Seille - ZSC - FR4301322 et ZPS - FR4312016
- Côte de Mancy - ZSC - FR4302001

Le territoire de ECLA comporte également 2 sites avec **arrêtés préfectoraux de protection de Biotope (APPB)**. Afin de préserver les habitats, l'arrêté dicte des mesures spécifiques qui s'appliquent au biotope lui-même et non aux espèces. Il peut également interdire certaines activités ou pratiques pour maintenir l'équilibre biologique du milieu. Les 2 APPB sont :

- Corniches calcaires du Jura – FR3800859
- Reculées de la Haute Seille – FR3800859

Atouts	Faiblesses
○ Une valorisation des milieux naturels identitaires en cohérence avec leurs enjeux et les enjeux économiques de l'attractivité touristique ○ De nombreuses espèces patrimoniales et/ou déterminantes et/ou protégées ○ Présence de nombreux habitats riches favorables à la faune	○ Des continuités écologiques menacées par le développement urbain et l'imperméabilisation des sols ○ Des sites fragiles aux activités humaines, notamment les zones humides et les milieux souterrains ○ Des milieux sensibles au changement

○ Des milieux forestiers larges et riches en biodiversité ○ Des milieux souterrains remarquables, accueillant des espèces de chiroptères	climatique
---	------------

3.1.1 La biodiversité et le climat

Le changement climatique est la 3ème cause d'érosion de la biodiversité. Cette crise climatique est en effet exceptionnelle car elle progresse extrêmement vite et parce qu'elle est due à l'une des espèces qui la compose, l'Homme. Les activités humaines continuent en effet d'exercer des pressions sur la biodiversité (changements d'usages des espaces terrestres, destruction et fragmentation des habitats naturels, surexploitation des espèces animales et végétales, pollution, importations d'espèces envahissantes et de maladies...).

Sur le territoire d'ECLA, il est difficile de déterminer dans quelle mesure le changement climatique a participé au déclin de la biodiversité jusqu'ici. Toutefois, des signaux faibles sont déjà perceptibles tels que les impacts ponctuels de certains événements climatiques extrêmes.

Les zones humides seront également impactées par le manque d'eau et l'augmentation des températures, dégradant, voire détruisant, certaines de leurs fonctions écologiques. Au vu de l'état écologique déjà moyen des cours d'eau superficiels du territoire, ECLA est particulièrement sensible à ce phénomène. La préservation de la biodiversité est alors une solution majeure pour lutter contre le changement climatique.

Ainsi, les territoires se tournent de plus en plus vers des solutions fondées sur la nature, c'est à dire des aménagements utilisant des fonctions des espaces naturels, afin de contribuer à la végétalisation des villes et à l'intégration de la biodiversité, même ordinaire, dans les projets. Différents leviers existent : la désimperméabilisation, le choix des matériaux et la végétalisation. Par exemple, les espaces verts peuvent être utilisés comme zones tampons face aux inondations, des arbres peuvent être plantés pour constituer des îlots de fraîcheur afin de diminuer l'impact des canicules en ville...

Notons également le rôle incontestable des milieux et zones humides dans l'atténuation des effets du changement climatique. Ces zones se comportent en éponges géantes qui absorbent et freinent la circulation des eaux de crue, permettant de réduire l'intensité des crues et des inondations. Grâce à leur végétation, les milieux humides permettent de protéger les rives et les rivages contre l'érosion. Également, en stockant l'eau dans le sol ou en la retenant à leur surface, les milieux humides permettent de soutenir les débits des cours d'eau, d'alimenter les nappes phréatiques et de contribuer au rafraîchissement de l'air en période estivale. Finalement, en tant que puits de carbone naturels, les milieux humides atténuent le réchauffement climatique global, le carbone étant séquestré par la végétation.

3.1.2 La biodiversité et la santé

La biodiversité est essentielle à la vie quotidienne, notamment en montagne. La santé dépend des services écosystémiques tels que l'eau douce, la nourriture, et le bois, qui sont indispensables au bien-être des populations. Les changements climatiques à long terme influencent la viabilité des écosystèmes montagnards et modifient la répartition des plantes, des animaux, des agents pathogènes, ainsi que des habitats humains.

Parmi les services écosystémiques liés à la biodiversité, l'accès aux espaces naturels contribue directement à la santé des habitants :

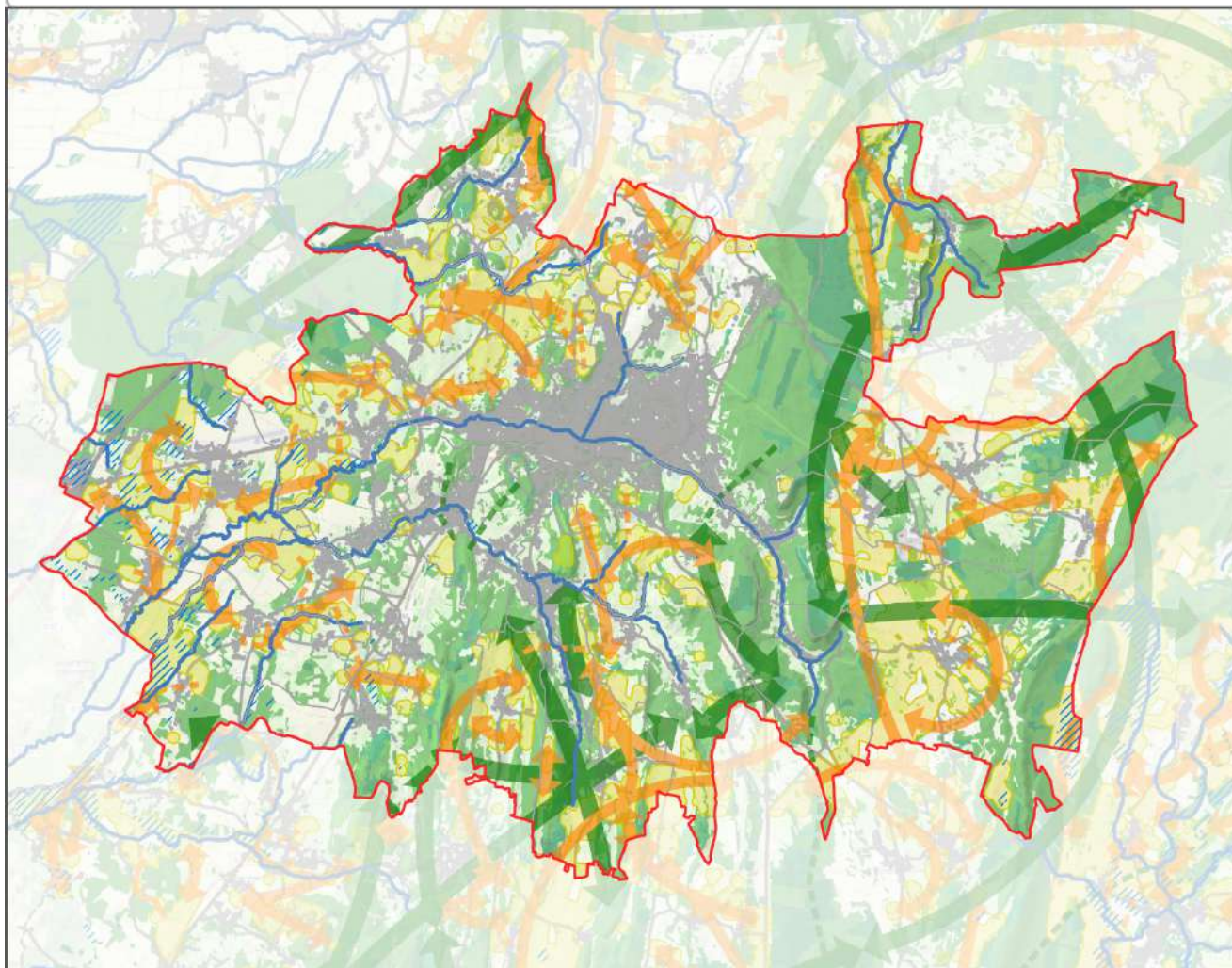
- Activité physique : les espaces naturels de montagne favorisent les activités de plein air comme la randonnée, la pêche ou les promenades, participant ainsi à une bonne santé physique ;

- Bien-être psychique : la proximité avec la nature est fortement liée à une meilleure santé mentale, notamment par la réduction du stress et l'amélioration de la qualité de vie ;
- Réduction du bruit : la végétation aide à atténuer les bruits, renforçant la sensation de calme et de dépaysement ;
- Confort thermique : les arbres et la couverture végétale jouent un rôle clé dans la régulation des températures, atténuant les extrêmes thermiques, un enjeu en altitude face au changement climatique.

3.1.3 Enjeux et fil de l'eau

Enjeux	Priorité	État actuel	Tendance	Facteurs d'évolution
La préservation des continuités écologiques et de la biodiversité : maintien et renforcement du réseau de zones humides ; protection des espaces ouverts et des milieux forestiers <i>Pour maintenir la structure et la diversité des espaces agricoles, supports de biodiversité et permettant le déplacement des espèces (taille des tenements, place des prairies naturelles, diversité des cultures, place des espaces boisés,...) et gérer les espaces forestiers de manière adaptée pour maintenir leur multifonctionnalité (rôle dans la préservation des sols, de l'eau, de la biodiversité et des paysages, lutte contre les risques naturels, stockage de carbone, source d'énergie renouvelable...)</i>				Loi Climat et Résilience et objectifs de Zéro Artificialisation Nette Politique de plus en plus volontariste de prise en compte de la nature dans l'aménagement et la gestion Poursuite des dynamiques de prise en compte et de protection des espaces naturels et d'approfondissement de la connaissance Une trame agro-naturelle importante et un réseau écologique riche Changement des aires de répartition des espèces, en lien avec le changement climatique, mal connu et risque d'apparition d'espèces exotiques envahissantes
La préservation de la nature ordinaire, notamment dans l'espace urbain du cœur de métropole, et assurer sa résilience face au changement climatique (assec des cours d'eau, assèchement des ZH, recul du bocage, besoin de résorption des ruptures) <i>Pour leur valeur intrinsèque et les services qu'ils peuvent rendre à l'homme. Préserver notamment les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, en prenant en compte ces enjeux notamment dans la localisation des possibles aménagements liés à la production d'énergies renouvelables – développer la nature en ville</i>				Impact des sécheresses ponctuelles ou répétées (assec de cours d'eau, assèchement de ZH, dépérissement des boisements, etc.) Risque d'augmentation des incendies (feux de forêts et feux de chaume) et destruction d'habitats Des risques de conflits d'usages entre enjeux de développement des énergies renouvelables et de biodiversité Érosion progressive de la biodiversité liée à la consommation de surfaces naturelles et agricoles et à la fragmentation des milieux Programmes & Stratégies en cours, contribuant à répondre aux enjeux : SCoT: définition de la TVB Stratégie Eau et Biodiversité

Enjeux de biodiversité



Légende

Un réseau écologique à renforcer, pour préserver les espèces, habitats présents et assurer sa résilience face aux conséquences du changement climatique

↔ Corridors forestiers

↔ Corridors de milieux ouverts

Des milieux ouverts perméables, avec un bocage à préserver, facteur de richesse écologique et d'adaptation

Des espaces forestiers sensibles et déjà impactés (déperissements, ravageurs, etc.)

Un réseau humide fragile, surtout en contexte karstique, soumis à des étiages de plus en plus sévères.

Milieux humides (CEN)

La végétalisation des espaces urbains : un enjeu de cadre de vie et d'adaptation

Source : OSCGE 2017 - BD TOPAGE - SCoT Pays Lédonien - CEN
Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 03/04/2025 - ED



Echelle : 1:115 000



0 1 2 km

Évaluation environnementale du PCAET
Espace Communautaire Lons Agglomération (39)



Carte 3 : Enjeux de biodiversité

3.1.3.1.1 A retenir :

Le territoire est parcouru de cours d'eau à l'ouest offrant une diversité d'habitats de plaine et de milieux aquatiques, et un réseau de zones humides dense le long des vallées. Ces espaces, riches en biodiversité et constituant une trame bleue importante, sont toutefois sensibles face au changement climatique et aux sécheresses répétées et intenses, fragilisant les milieux humides et aquatiques. L'ensemble des cours d'eau est concerné, les plus petits par un assec prolongé et les plus grands par des étiages forts et un assèchement des zones humides les accompagnant.

L'espace forestier est également soumis à des pressions d'origine climatique ; les sécheresses et l'augmentation des températures accentuant le risque de dépérissements, de ravageur et risque d'incendie (particulièrement présent sur le secteur du Jura, en raison de boisements résineux denses).

Les milieux naturels sont également fragilisés par de nombreuses pressions anthropiques qu'ils subissent : urbanisation, pollutions diverses, prélèvements importants en eau, intensification agricole... Les dérèglements climatiques s'ajoutent à cette liste et renforceront les dégradations des écosystèmes remarquables :

- Fragilisation / Risques de disparition de certains milieux ;
- Adaptation ou disparition de certaines espèces animales et végétales ;
- Prolifération d'espèces envahissantes ;
- Migrations des espèces.

Les zones humides, en particulier les vallées alluviales et les milieux associés, sont plutôt sensibles à l'assèchement et la concentration des polluants liées à la baisse du volume d'eau disponible. Les services écosystémiques proposés par ces milieux se trouveront déséquilibrés : libération de gaz carbonique et de méthane, régulation des crues, assainissement naturel des eaux de surface.... Les stress hydrique et thermique impactent particulièrement les écosystèmes forestiers par la prolifération des risques phytosanitaires et physiques. La sécheresse augmente également le risque de feu de forêts, qui est non négligeable à l'échelle du département du Jura et du territoire d'ECLA

ENJEUX : La préservation de la nature ordinaire, notamment dans l'espace urbain du cœur de métropole, et assurer sa résilience face au changement climatique (assec des cours d'eau, assèchement des ZH, recul du bocage, besoin de résorption des ruptures)

Les grandes continuités écologiques identifiées (haies bocagères notamment) sont donc fragilisées par le changement climatique, en plus des ruptures de continuité et de la fermeture des milieux ouverts par l'enfrichement. Le renforcement de la perméabilité (en particulier dans l'espace agricole) et des continuités est un enjeu pour l'adaptation des milieux naturels face au changement climatique, en facilitant le déplacement des espèces, en offrant des milieux plus riches et variés et donc plus résilients.

ENJEUX : La préservation des continuités écologiques et de la biodiversité : maintien et renforcement du réseau de zones humides ; protection des espaces ouverts et des milieux forestiers et de leurs continuités. Lutte contre la déprise agricole et la fermeture des milieux ouverts qui constituent un important réseau de corridor à l'échelle du territoire.

4 La ressource en eau et les milieux aquatiques

4.1 En synthèse

Le territoire d'ECLA recoupe **3 bassins versants** :

- Celui de la Seille est grandement majoritaire en superficie (98%) et abrite toutes les masses d'eau superficielles présentes sur le territoire ;
- Ceux de la Loue et de la Haute Vallée de l'Ain que l'on retrouve en bordures Nord-Est et Sud-Est du territoire, mais ne couvrent aucun linéaire d'eau courante, seul la ligne de répartition des eaux de ces bassins versants est présente.

Il est traversé par 2 cours d'eau principaux : la Vallière qui s'écoule d'Est en Ouest, de Revigny (400 m) à Condamine, sur une distance d'environ 17 km, et ses affluents principaux le Solvan et le ruisseau du Château. La Sorne, qui s'écoule d'Est en Ouest, de Vernantois à Courlaoux où elle rejoint la Vallière, sur une distance d'environ 14 km, et son affluent principal le Savignard.

Le réseau hydrographique de surface, constitué d'un chevelu de ruisseaux de gabarit variable, est majoritairement concentré sur les deux tiers Ouest, là où la topographie est plus permissive pour la formation de cours d'eau. Pour autant, la partie Est du territoire abrite un milieu aquifère souterrain non négligeable et une multitude de ruisseaux.

L'état écologique des cours d'eau qui traversent le territoire est globalement médiocre, à l'exception de la Sorne (état moyen) et du ruisseau de la Madeleine (état bon). Tous les cours d'eau subissent des pressions, parmi lesquelles :

- Les altérations du régime hydrologique et de la continuité écologique (ex : prélèvements d'eau, retenues, seuils...), de la morphologie (rectifications, curages, endiguements...) et de la diversité physique des milieux (habitats, régimes d'écoulement...).
- Les altérations de la qualité physico-chimique, avec la pollution aux nitrates ou aux matières organiques agricoles et des zones urbaines. L'ensemble du territoire de l'ECLA est sensible à l'eutrophisation liée aux pollutions diffuses et aux rejets directs ou indirects de nitrates. La pollution par les pesticides est la pression principale qui affecte tous les cours d'eau, avec le plus grand risque d'impact fort, susceptible de déclasser la note de qualité des masses d'eau.

Cependant, tous les cours d'eau sont encore jugés en bon état chimique depuis l'état des lieux du SDAGE réalisé en 2019. La pression exercée par la pollution aux pesticides risque d'entraîner une dégradation de cette qualité si aucune gestion n'est entreprise.

Les **eaux souterraines** présentent trois typologies différentes :

- Des nappes alluviales associées aux cours d'eau (Alluvions de la Bresse – Plaine de la Vallière)
- Des nappes sédimentaire issues de la dégradation des roches (Miocène de Bresse et le Domaine marneux de la Bresse et du Val de Saône)
- Et des nappes karstiques issues de la fragmentation des roches calcaires (Domaine triasique et liasique du Vignoble Jurassien, Calcaires jurassiques, chaîne du 1^{er} plateau ainsi que les calcaires et marnes jurassiques, chaîne du Jura et Bugey (Bassin Versant Ain et Rhône))

Ces nappes ont une forte sensibilité aux pollutions diffuse. Le karst est particulièrement sensible aux pollutions de surface de par sa très forte perméabilité et l'infiltration rapide des eaux. Les nappes alluviales sont particulièrement sensibles aux pollutions des cours d'eau car elles sont interconnectées au lit mineur.

La production et la distribution de l'eau potable est assurée par la Régie Eau ECLA et 3 syndicats des eaux :

- **Régie Eau ECLA** : Trenal, Condamine, Courlaoux, Courlans, Montmorot, St-Didier, Messia-sur-Sorne, Bourbouzon, Macornay, Moiron, Montaigu, Lons-le-Saunier, l'Etoile, Frébuans, Chilly-le-Vignoble, Conliège
- **Syndicat Mixte Eau et Assainissement Beaufort** : Gevingey, Cesancey
- **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille** : Le Pin, Villeneuve-sous- Pymont, Chille, Baume-les-Messieurs
- **Syndicat Intercommunal des Eaux de Haute la Roche (gérer par Suez)** : Pannessières, Perrigny, Briod, Vevy, Verges, Publy, Revigny, Vernantois, Bornay, Geruge

L'alimentation en eau potable est protégée par un plan de gestion de la sécurité sanitaire des Eaux (PGSSE) et différents périmètres de protection autour des captages d'eau potable.

Enfin, l'assainissement collectif et non-collectif est géré par l'Espace Communautaire de Lons Agglomération sur tout le territoire. 13 Stations d'épuration sont présentes pour la gestion des eaux usées, mais leur capacité de traitement est insuffisante pour le territoire (55 000 Equivalents habitant de capacité pour 70 500 équivalents habitant de charge polluante). De nombreuses stations sont non-conformes, et induisent des rejets d'eau polluées dans les milieux naturels.

Atouts	Faiblesses
○ Des masses d'eau superficielles présentant un bon état chimique ○ La régie ainsi que les 3 syndicats en charge de la protection, de la production et de la distribution de l'eau potable ○ Des captages en eau potable qui font l'objet d'un périmètre de protection ○ Des réseaux de distribution performants. ○ Des masses d'eau souterraines en bon état écologique ○ Une bonne qualité de l'eau potable sur le territoire ○ Elaboration en cours d'un schéma directeur d'eau potable sur l'ECLA	○ Des masses d'eau superficielles présentant globalement un état écologique dégradé. ○ Absence de SAGE sur le territoire ○ Des masses d'eau souterraines sensibles aux pollutions de part leur caractère karstique ○ Une ressource en eau sensible aux conditions climatiques et déjà soumise à des problèmes d'étiage en période estivale ○ Des captages prioritaires pour la pollution aux pesticides et aux nitrates ○ Des capacités d'assainissement déjà dépassées et de nombreuses STEP non-conformes

4.1.1 La ressource en eau et le climat

Le changement climatique impactera l'approvisionnement en eau potable. La ressource est en effet principalement souterraine, donc davantage sensible au changement de répartition de la pluviométrie, et sa capacité de stockage est limitée. En lien avec l'augmentation démographique et les besoins agricoles, les besoins en eau se feront alors sentir tandis que la ressource tend à diminuer, ce qui sera susceptible de faire apparaître des conflits d'usage. Un déficit quantitatif lié aux prélèvements sur la masse d'eau Alluvions de la Bresse - Plaine de la Vallière a déjà été identifié par le profil environ-

nemental régional. L'enjeu est donc de veiller à la bonne adéquation entre la demande et la ressource sur l'ensemble des différents secteurs. De plus, le diagnostic associé à l'élaboration du PLUi-H identifie déjà un lien entre la tension autour de la ressource en eau et la fréquentation touristique en été. Cet enjeu est vital pour permettre au territoire de concilier approvisionnement en eau potable dans un contexte de dérèglement climatique, et développement économique et touristique.

Parmi les sources exploitées, le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 identifie 2 masses d'eau souterraines à fort enjeu pour la satisfaction sécurisée et pérenne des besoins en eau potable, appelées « zones de sauvegarde » (Alluvions de la Bresse » et « Alluvions de la Vallière »). Le SCoT du Pays Lédonien indique que les communes de Baumes-les-Messieurs et Pannessières sont en déficit d'alimentation en eau potable.

Le changement climatique est également un facteur aggravant sur l'assainissement et la qualité des eaux car il favorise la prolifération des bactéries et l'eutrophisation (chaleur) ou une moindre dilution des pollutions (moins d'eau). La situation est aujourd'hui déjà tendue sur le territoire. La somme des capacités nominales de traitement sur l'ensemble des stations du territoire est de 55 045 équivalents habitants et la charge maximale en entrée est de 70 513 EH, soit un dépassement de 15 468 EH en 2023. Certaines stations sont par ailleurs considérées non conformes.

Sur le réseau hydrographique, l'impact du changement climatique sera visible à travers des situations d'assecs plus régulières (50% des cours d'eau en 2022), créant des ruptures de la trame bleue, un moindre remplissage en aval, aggravé par un assèchement des zones humides (perte du soutien d'étiage en période estivale). Par ailleurs, les milieux soumis à de fortes pressions anthropiques (morphologie, pollutions, etc.) sont rendus aujourd'hui plus sensibles et moins résilients.

4.1.2 Ressource en eau et santé

La pollution de l'eau peut être de plusieurs types : physique (limpidité altérée, température modifiée), chimique (nitrates, métaux et autres micropolluants), organique (entraînant une surconsommation d'oxygène indispensable à la vie aquatique) ou microbiologique, avec l'introduction de germes pathogènes (bactéries, virus, parasites).

Les risques pour la santé humaine peuvent être microbiens et se manifester à court terme par des pathologies, le plus souvent de nature digestive. Ces pathologies font généralement suite à des contaminations accidentelles ou à des pannes dans la procédure de désinfection de l'eau.

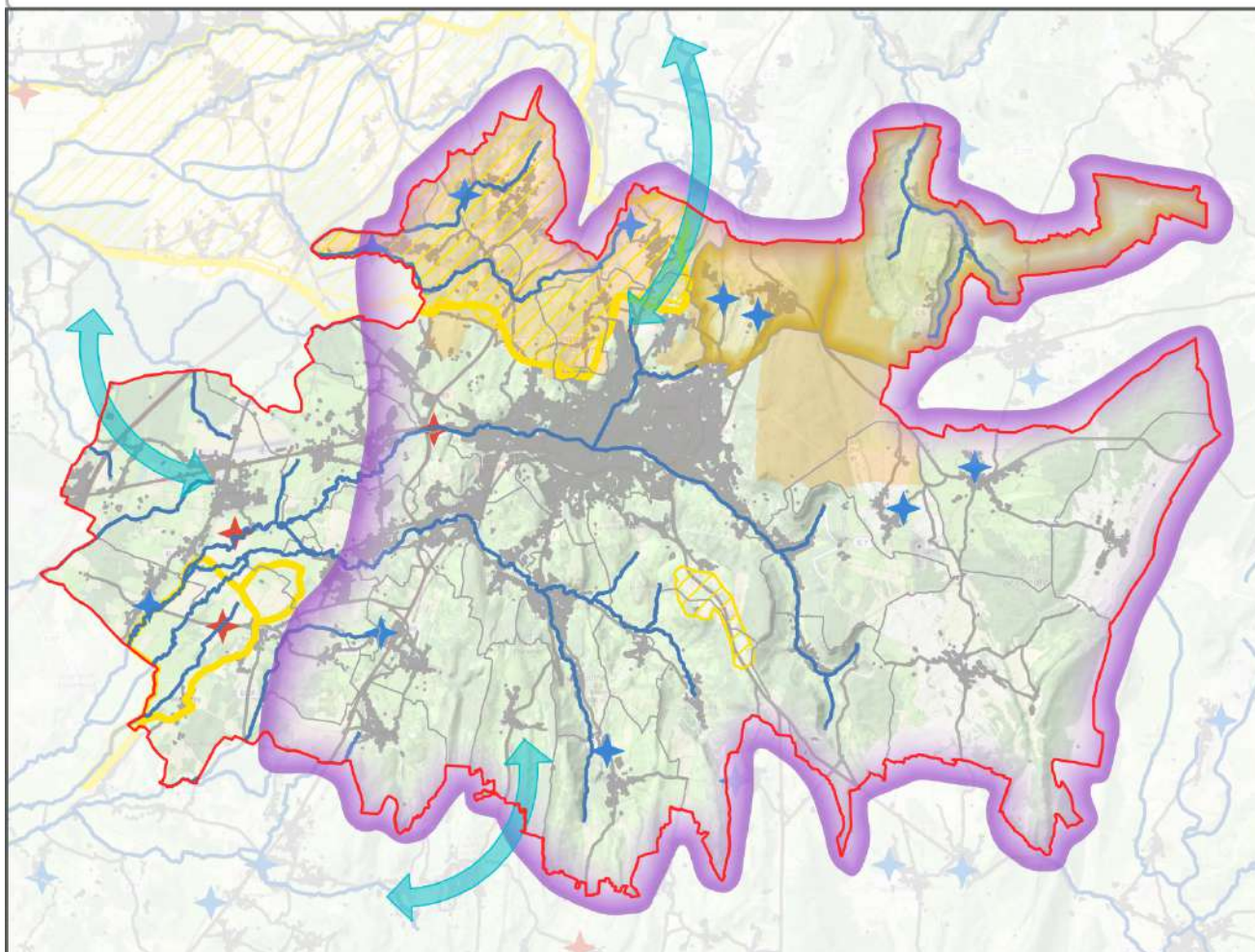
Bien que ces situations soient rares, une contamination importante par des agents chimiques (métaux, pesticides, nitrates ...) peut survenir lors de déversements accidentels. Dans ce cas, les risques sanitaires sont immédiats.

4.1.3 Enjeux et fil de l'eau

Enjeux	Priorité	État actuel	Tendance	Facteurs d'évolution
La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité) : état écologique dégradé des masses d'eau superficielles <i>Pour la préservation de toute atteinte, qu'elle soit directe (imperméabilisation) ou indirecte (perturbation de l'hydrologie de cours d'eau alimentant les zones humides, préservation des cours d'eau, zones humides et milieux favorables au stockage de l'eau, à son épuration). Une attention particulière à porter à la localisation</i>				Évolutions importantes de la gouvernance de l'eau avec la GEMAPI Amélioration de la connaissance sur le fonctionnement et les ressources Poursuite des dynamiques de protection et gestion durable de la ressource en eau pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

d'éventuels aménagements liés aux énergies renouvelables et aux pollutions liées aux ruissellements Pour améliorer la qualité écologique des cours d'eau				Affaiblissement des réglementations sur l'utilisation des phytosanitaires
La prise en compte du cycle de l'eau dans le développement urbain, notamment en lien avec les besoins de gestion des eaux pluviales et l'articulation avec la densification. (Gestion des eaux usées, gestion alternative des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation) pour anticiper les effets du changement climatique				Augmentation des phénomènes de sécheresse (durée et fréquence) Dégradation de la qualité des masses d'eau Augmentation des besoins dans un contexte de raréfaction de la ressource du fait du CC
La protection de la ressource en eau et la sécurisation des usages de l'eau (qualité, quantité) pour réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique, en tenant compte de la pression du tourisme en période estivale. En contribuant à réduire les consommations, en protégeant la ressource pour garantir la santé des habitants et en anticipant les effets potentiels d'aménagements liés aux énergies renouvelables sur la qualité de l'eau. Pour tenir compte du contexte karstique et des enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau potable, sur le plan qualitatif et quantitatif				Baisse de la ressource en eau et sensibilité accrue aux pollutions des nappes karstiques utilisées pour l'AEP avec des risques d'impacts sur la santé (concentration/développement de bactéries, concentration des polluants ...) Risques de conflit d'usages entre enjeux de développement des énergies renouvelables et de ressource en eau : aménagements liés aux énergies renouvelables pouvant dégrader les régimes hydrauliques de cours d'eau Une consommation en eau potable qui va poursuivre son augmentation en lien avec la pression touristique Programmes & Stratégies en cours, contribuant à répondre aux enjeux : <i>SCoT : réflexion sur les objectifs démographiques à articuler avec la ressource en eau et état des lieux des pressions sur les masses d'eau souterraines</i> <i>PGSSE en cours ; plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux</i> <i>Périmètre de protection de captage</i> <i>2 captages prioritaires identifiés dans le SDAGE RMC</i>

Enjeux sur la ressource en eau



Légende

- Un contexte karstique, qui fragilise la ressource, avec une sensibilité accrue aux pollutions et au changement climatique
- Une ressource superficielle dans un état écologique médiocre, avec des pressions et pollutions, sensible face au changement climatique (étiages, faible dilution des rejets, etc.)

La conformité et la capacité des stations d'épuration, un enjeu pour la préservation de la ressource en eau (karst, étiages, orages, etc.)

★ Non conforme (2022)

★ Conforme (2022)

- Une nécessaire baisse des consommations en eau dans les usages
- Des interconnexions à rechercher pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Une ressource en eau sous pression, avec un risque de rupture d'approvisionnement aggravé par le changement climatique

Aire d'alimentation de captage

Zones de sauvegarde

Zone vulnérable aux nitrates

Communes en déficit sur l'AEP

Source : OSCGE 2017 - BD TOPAGE - SCoT Pays Lédanien - SISPEA
Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 03/04/2025 - ED



Echelle : 1:115 000



0 1 2 km

Évaluation environnementale du PCAET
Espace Communautaire Lons Agglomération (39)

MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Carte 4 : Enjeux de la ressource en eau

4.1.3.1.1 A retenir

Le territoire d'ECLA est traversé par deux cours d'eau principaux — la Vallière et la Sorne — ainsi qu'un maillage de ruisseaux et zones humides, essentiellement localisés sur le tiers ouest. Leur bon état chimique est pour l'instant globalement maintenu, mais l'état écologique des masses d'eau superficielles est **dégradé dans la majorité des cas**, sous l'effet combiné des **pollutions diffuses agricoles** (nitrates, pesticides), **des rejets d'eaux usées insuffisamment traitées**, et de l'**altération des régimes hydrologiques** (rectifications, seuils, curages, etc.). Ces pressions rendent les cours d'eau **moins résilients** face aux effets du changement climatique

ENJEUX : L'approvisionnement en eau du territoire d'ECLA dépend assez entièrement de ressources souterraines, dont certaines sont déjà perturbées par le changement climatique et les pompages. Un de risque de rupture d'approvisionnement en eau potable est probable dans les prochaines années, le territoire y est vulnérable. La préservation des ressources par la réduction des consommations et la sécurisation de l'approvisionnement par le renforcement des réseaux permet de limiter les risques sur l'alimentation en eau potable. Dans une situation où certaines communes sont déjà en tension (Baume-les-Messieurs notamment), une gestion économe de la ressource est nécessaire.

ENJEUX : La protection de la ressource en eau et la sécurisation des usages de l'eau (qualité, quantité) pour réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique, en tenant compte de la pression du tourisme en période estivale et du contexte karstique.

Il existe également un risque de dégradation accrue des de la qualité des eaux superficielles, dans un contexte où la diminution des volumes et la hausse des températures favorise l'eutrophisation, l'apparition de bactéries et la concentration des pollutions (pesticides, nitrates, rejets d'épuration des STEP non-conforme etc.). Le territoire est en plus soumis à un déficit sur l'assainissement, avec des capacités déjà largement dépassées et des stations non-conformes, en particulier en performance, qui induisent des rejets d'eau pollués dans les milieux naturels.

ENJEUX : La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité) : état écologique dégradé des masses d'eau superficielles

Enfin, des risques de conflits d'usage peuvent apparaître, entre les besoins domestiques, industriels (agro-alimentaire notamment) et agricoles, lors des situations de sécheresses fortes. Une baisse de la demande est donc nécessaire, pour permettre, à une plus grande échelle, de répondre à l'ensemble des besoins, dans un contexte de forte croissance démographique.

ENJEUX : La prise en compte du cycle de l'eau dans le développement urbain, notamment en lien avec les besoins de gestion des eaux pluviales et l'articulation avec la densification.

5 Risques naturels et technologiques

5.1 En synthèse

Le territoire d'ECLA est sujet à une multitude de risques naturels et technologiques, dominés par le risque de glissements de terrain. Les impacts liés aux glissements de terrain sont amenés à s'amplifier au regard du changement climatique et de l'augmentation en fréquence et intensité des sécheresses. L'adaptation au changement climatique passera donc par une politique d'amélioration du bâti.

Les autres risques naturels présents sur le territoire sont :

- **Le retrait-gonflement des argiles** : La majorité du territoire est concerné par un risque de retrait gonflement moyen, sauf 5 communes non concernées.

- **L'aléa sismique** : L'aléa du territoire est modéré, toutes les communes sont classées en sismicité modérée, catégorie 3. Cette catégorie impose certaines règles de constructions.

- **Le risque Radon** : Sur l'Espace Communautaire de Lons Agglomération, toutes les communes sont catégorisées Potentiel Catégorie 1 (potentiel radon faible).

- **Le risque feu de forêt** : Le risque feu de forêt est très présent sur le territoire. Les communes de Baume-les-Messieurs et de Macornay sont exposées au risque à un niveau majeur. Les seules communes n'étant pas à risque d'incendies de forêts sont Courlaoux, Courlans, Condamine, Frébuans et Trenal. Les communes au nord d'ECLA sont identifiées comme à risque modéré et le sud et sud-est de la collectivité sont désignés à risque élevés.

- **Le risque inondation** : Une bonne partie des communes de la plaine et de la basse vallée à l'Ouest du territoire sont soumises au risque inondations. De nombreuses zones urbanisées sont également en zone inondations. Ces espaces sont gérés par des Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) (PPRI La Vallière, PPRI Seille, PPRI Sorne-Savignard)

- **Le risque d'inondation par remontées de nappes** : fort enjeu sur le territoire, particulièrement dans le contexte actuel du changement climatique et son impact sur les événements pluviaux (fréquence et impact potentiellement accrus).

L'enjeu pour limiter l'impact des inondations est de préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau participant à la circulation des eaux de crue et la réduction de l'intensité des crues et des inondations. Ce risque naturel soulève également l'enjeu de restauration morphologiques des cours d'eau pour éviter la concentration des eaux de ruissellement, pour contribuer au débordement des eaux en plaine et ainsi limiter le risque d'inondation.

Il existe également certains risques technologiques :

Risque industriel : L'ECLA compte actuellement 33 ICPE, dont une à l'arrêt et une ICPE classée SEVESO seuil bas : PERRENOT JT LOGISTIC à Courlaoux

Le risque minier : Au sein de la collectivité, les communes à risques d'aléas miniers sont Montaigu et Montmorot, Perrigny et Lons-le-Saunier. Le risque minier peut avoir des conséquences principalement sur le bâti.

Risques de transports de matières dangereuses : Le territoire est traversé par les canalisations de GRT-gaz, le pipeline Sud européen (SPSE) ainsi que le saumoduc Etrez- Poligny :

- L'Alimentation Montmorot DP Lons-le-Saunier pour le gaz naturel traverse les communes de l'Etoile, de Montmorot et de Saint-Didier.

- le pipeline Sud européen (SPSE) pour les hydrocarbures traverse les communes de Chilly-le-Vignoble, Courlans, Montmorot, Frébuans, Trenal, Saint-Didier et Cesancey.

Le territoire est aussi concerné par le risque TDM par route. Il comporte plusieurs routes à fort trafic qui sont empruntées pour le transport de matières dangereuses.

Atouts	Faiblesses
○ Un territoire couvert par des documents de prévention et de gestion des risques d'inondations et glissement de terrain (PPRi, PPR mouvement de terrain) ○ Un risque d'inondations bien connu et identifié ○ Risque faible de radon sur la majorité du territoire ○ Pas de PPRT (pas d'ICPE classés SEVESO AS/ seuil haut) ○ Travaux de dépollution engagés depuis 1986 ○ Pas de territoire à risque important d'inondation	○ Un territoire concerné par une multitude de risques à la fois naturel et technologique ○ Un territoire principalement concerné par le risque de glissement de terrain ○ Des risques technologiques existants, liés à l'activité industrielle (installations classées) ○ 1 installation classées SEVESO ○ 33 ICPE ○ Un territoire concerné par les feux de forêts et les mouvements de terrain, avec un risque d'intensification lié au changement climatique ○ Une concentration des risques autour de Lons-le-Saunier

5.1.1 Les risques majeurs et le climat

Le risque naturel le plus important sur le territoire est le risque de glissement de terrain. 14 communes sont couvertes par un plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPR MVT) et 102 mouvements de terrains ont été recensés sur le territoire par le BRGM. Le changement climatique, en intensifiant les ruissellements, les pluies et en augmentant les épisodes de sécheresses, devrait augmenter la probabilité d'occurrence de ce phénomène. Le risque de glissement doit donc faire l'objet d'une vigilance particulière.

De plus, avec les fortes chaleurs, le froid, les inondations ou les vents forts, le changement climatique induit une multiplication des risques pour les sites industriels. Une installation industrielle peut par exemple être impactée par une catastrophe naturelle, provoquant un accident dont les conséquences peuvent porter atteinte, à l'extérieur de l'emprise du site industriel, aux personnes, aux biens ou à l'environnement. Ces risques naturels peuvent donc à leur tour générer des risques technologiques.

Sur ECLA, on note une aggravation probable du risque d'inondation, particulièrement pour le risque d'inondation par ruissellement, du fait de l'intensification des précipitations. L'incertitude est forte quant à l'évolution des tempêtes.

Les projections indiquent une aggravation du risque de feu de forêt liée à l'augmentation des conditions météorologiques favorables aux incendies (absence de pluie, chaleur) et de la sensibilité des milieux (assèchement, mortalité) : allongement de la période des feux, extension des zones à risque... ce qui pourrait avoir un impact très fort sur le territoire à l'avenir.

5.1.2 Risques majeurs et santé

Les risques naturels majeurs en moyenne montagne, tels que les glissements de terrain, inondations et mouvements de terrain, peuvent avoir des impacts directs et indirects sur la santé des populations. Par exemple :

- L'immersion partielle ou prolongée lors d'inondations en vallée peut entraîner hypothermie, notamment en raison des températures plus basses en montagne ;
- Le contact avec des eaux polluées par des résidus agricoles, micro-organismes ou produits chimiques peut provoquer infections et allergies, particulièrement en cas de blessures ou fragilité cutanée ;
- Les sources d'eau potable, souvent issues de captages ou puits privés en zone rurale, peuvent être contaminées lors de phénomènes tels que glissements de terrain ou crues intenses, menaçant la qualité sanitaire de l'eau ;
- Le risque épidémiologique post-crue peut dégrader les conditions d'hygiène et d'insalubrité dans les bâtiments, tandis que la coupure des réseaux (électricité, eau potable, chauffage) complique la gestion de crise dans des zones parfois isolées.

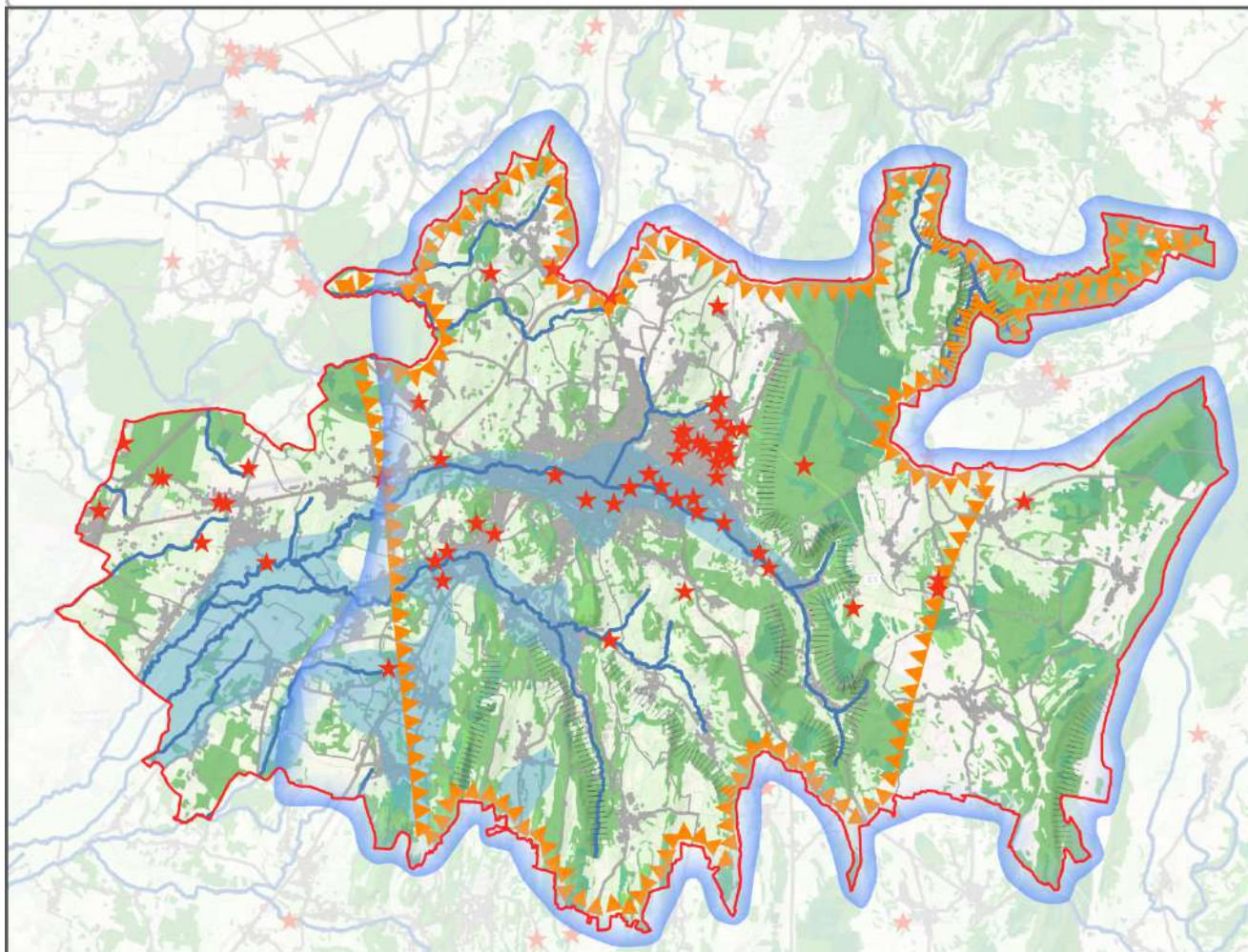
Les risques technologiques liés à l'activité humaine peuvent aussi provoquer des rejets dans l'environnement (air, eau, sol) avec des effets aigus et chroniques sur la santé. Dans l'agglomération de Lons le Saunier, la circulation des substances dangereuses sur les axes routiers constitue une source de vigilance.

De plus, la topographie et l'éloignement de certaines communes augmentent la vulnérabilité face aux défaillances des réseaux et isolent temporairement les populations, compliquant l'intervention des secours et le maintien des services essentiels.

5.1.3 Enjeux et fil de l'eau

Enjeux	Priorité	État actuel	Tendance	Facteurs d'évolution
Limitier l'apparition de risques encore peu présents, se développant grâce au changement climatique : feux de forêt, retrait gonflement des argiles, sécheresses				Prise en compte croissante de la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux aléas climatiques (existence de PPR, PPRM etc.)
La réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'amplification des risques naturels par le changement climatique : protéger la population et les biens contre les risques liés au inondations, ruissellements, glissements de terrain, tempêtes.				Poursuite de l'amélioration de la connaissance des aléas naturels et de la protection via les outils réglementaires de protection (PPR) La prise de compétence GEMAPI pouvant renforcer la gestion concertée et cohérente
L'intégration du risque comme composante de l'aménagement avec la prise en compte des PPRt, PPRi, PPRM et canalisations de transport de matières dangereuses dans la localisation des aménagements potentiels liés aux énergies renouvelables				Tendance à l'augmentation des risques liés aux phénomènes météorologiques induits par le changement climatique : RGA, inondations, tempêtes, feux de forêt, etc. <i>Programmes & Stratégies en cours, contribuant à répondre aux enjeux :</i> <i>PLUi & SCoT : désimperméabilisation</i>

Enjeux de prévention et gestion des risques



Légende

- Secteur principal à enjeu de remontée de nappe
- Un risque d'inondation très présent, le long des cours d'eau, mais également en raison du contexte karstique et d'un risque de remontée de nappe à l'Ouest
- Zone karstique, à enjeu d'inondation (débordement du réseau souterrain, réactivité de la nappe)
- Un relief contrastées, de pentes, contribuant aux risques de mouvements de terrain et au ruissellement
- Un risque accru de mouvements de terrain liés au contexte topographique et géologique, en particulier de glissements, aggravés par les événements météo violents, et un risque de retrait-gonflement des argiles
- Un risque de feux de forêt qui s'accroît avec le changement climatique et les déperissements
- Des espaces urbains sensibles au risque de ruissellement et exposés à des aléas multiples, facteurs d'exposition des populations
- Un risque industriel présent et concentré autour de Lons le Saunier, avec un enjeu de protection de la population et exposé lui-même aux aléas naturels

Source : OSCGE 2017 - BD TOPAGE - Pays Lédonien - DREAL
Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 03/04/2025 - ED



Echelle : 1:115 000



0 1 2 km

Évaluation environnementale du PCAET
Espace Communautaire Lons Agglomération (39)

MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Carte 5 : Enjeux et gestion des risques

5.1.3.1.1 A retenir

Le territoire de ECLA est soumis principalement au risque de glissement de terrain sur une partie importante de son territoire (14 communes sont couvertes par un plan de gestion des risques mouvement de terrain), en raison du contexte topographique. Cependant ce risque est bien identifié et encadré au travers des documents de gestion. Le risque inondation, ainsi que le risque de feu de forêt sont également des enjeux importants pour la sécurité du territoire. Pour l'avenir, l'enjeu est désormais d'intégrer les conséquences du changement climatique dans la prévention de ces risques : des phénomènes qui seront moins lents, moins prévisibles et avec une occurrence plus soutenue en raison des événements météorologiques violents (sécheresse, pluie intense, gel-dégel fréquent etc.), et pouvant également être plus intenses et plus difficiles à maîtriser. Ces risques peuvent également être aggravés par l'artificialisation des sols, dans les espaces urbains et notamment engendrer un ruissellement important des eaux pluviales, y compris dans les plus petits bourgs. La présence de végétation en ville est alors un levier de lutte contre ce risque, tout comme la préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau sur l'ensemble du territoire.

ENJEUX : La réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'amplification des risques naturels par le changement climatique : protéger la population et les biens contre les risques liés aux inondations, ruissellements, glissements de terrain, tempêtes.

Concernant le risque incendie, le changement climatique a un impact particulièrement négatif, les espaces boisés sont plus fragiles, et le risque d'incendie commence à prendre place sur le territoire (en particulier sur les espaces de résineux). Les pratiques sylvicoles doivent être adaptées et les mesures de défense incendie préparées à ce nouveau risque.

ENJEUX : Limiter l'apparition de risques encore peu présents, se développant grâce au changement climatique : feux de forêt, retrait gonflement des argiles, sécheresses

Enfin, les risques technologiques, bien que résiduels sur le territoire, sont à prendre en compte. Parmi les risques potentiellement dangereux pour le futur du territoire, on peut noter la présence d'un site industriel SEVESO (seuil bas), ainsi que la présence de différentes canalisations de transport d'hydrocarbure (canalisations de GRTgaz pour le gaz naturel, pipeline Sud Européen, et le saumoduc Etrez-Poligny).

ENJEUX : L'intégration du risque comme composante de l'aménagement avec la prise en compte des PPRt, PPRI, PPRM et canalisations de transport de matières dangereuses dans la localisation des aménagements potentiels liés aux énergies renouvelables

6 Nuisance et pollutions

6.1 En synthèse

La **nuisance liée au bruit** constitue une des nuisances majeures ressenties par la population. Le territoire d'ECLA compte plusieurs infrastructures routières faisant l'objet d'un classement sonore. Impactant une part non négligeable de la population de l'espace communautaire, ces infrastructures soulèvent l'enjeu du changement des modes de déplacement, tant pour la réduction des nuisances sonores que l'amélioration de la qualité de l'air. Les principaux axes routiers sont concernés par des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Cette démarche a pour but l'évaluation de l'exposition au bruit des populations et la mise en œuvre de politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des « zones calmes »

Concernant la **gestion des déchets**, le Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Jura (SYDOM) prend en charge le traitement des déchets à l'échelle de la CA ECLA via deux infrastructures principales :

- une unité de valorisation des déchets et de production d'énergies électrique et thermique. En 2021, 80% des déchets ménager collectés ont été incinérés à Lons-le-Saunier,
- un centre de stockage.

Depuis 2022, on observe une diminution du tonnage de déchet de 7%, ce qui est très encourageant mais encore jugé comme insuffisant. L'enjeu est de continuer les efforts de réduction des déchets, de veiller à répondre au besoin de collectes et d'encourager le développement du compostage. Pour les déchetteries, l'enjeu est de continuer les efforts de recyclage et de réemploi.

Enfin, on dénombre **5 sites BASOLS** sur le territoire (sols pollués) qui sont pour la plupart d'anciens sites industriels. Les 5 sites identifiés ont tous fait l'objet de travaux de dépollution et de restauration, mais contiennent toujours des concentrations de polluants supérieures aux normes attendues. Treize établissements pollueurs ont également été identifiés sur le territoire, dont 4 fromageries, une exploitation de gravières et sablières ainsi que 3 entreprises de collecte de déchets, dont une qui est le site de stockage de déchets dangereux Chimirec Centre-Est.

Atouts	Faiblesses
○ Un territoire peu exposé au nuisance mis à part sonores ○ Des nuisances sonores connues et faisant l'objet d'une cartographie de bruit et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement ○ Des sites BASOLS faisant l'objet de mesure de restauration ○ Une diminution du tonnage des déchets produits annuellement	○ 5 sites et sols pollués ou potentiellement pollués ○ Une part non négligeable du territoire exposé au bruit ○ Des grands axes routiers concentrés autour de Lons-le-Saunier

6.1.1 Les nuisances et pollutions et le climat

La pollution de l'air et le changement climatique sont deux problématiques étroitement liées, notamment de par leurs sources anthropiques communes et leur interdépendance. Ils sont tous deux majoritairement issus de la combustion d'énergies fossiles telles que le charbon, le pétrole ou le gaz, utilisés comme sources énergétiques dans les secteurs de l'habitat, du tertiaire, de l'agriculture, de l'industrie et du transport routier.

Par ailleurs, l'ozone est un polluant estival directement lié aux activités humaines et au rayonnement solaire. En ce sens, une hausse des températures et de l'ensoleillement pourrait avoir un impact sur le niveau moyen d'ozone et par là même le nombre d'épisodes de pollution à l'ozone. Outre l'impact sanitaire, ce phénomène pourrait contribuer à diminuer le rendement des cultures et accroître l'effet de serre.

Un réchauffement global est également favorable à l'implantation d'espèces exotiques envahissantes, et à la prolifération de certains allergènes qui pourraient devenir une nuisance pour la santé publique. Le site Natura 2000 des Côtes de Mancy est déjà soumis à une pression en lien avec la prolifération de plusieurs espèces exotiques envahissantes.

6.1.2 Nuisances, pollutions et santé

Même dans un territoire majoritairement naturel comme l'Agglomération de Lons le Saunier, certaines nuisances environnementales peuvent impacter la santé et la qualité de vie.

Le **bruit**, notamment lié à la circulation routière (vallées fréquentées, routes de stations, passages de poids lourds), aux activités touristiques ou à certaines installations industrielles (carrières, équipements de remontées mécaniques), est perçu comme l'une des principales atteintes à la qualité de l'environnement. L'OMS reconnaît aujourd'hui ses effets sanitaires comme un enjeu majeur de santé publique : troubles du sommeil, stress, anxiété, fatigue chronique ou effets cardiovasculaires, particulièrement en cas d'exposition prolongée.

Concernant la **pollution des sols**, les risques sanitaires sont difficilement quantifiables, mais existent. Ils concernent surtout les zones anciennement exploitées, industrielles ou agricoles (anciens sites miniers, stations-service, zones d'enfouissement, épandages), et peuvent entraîner une contamination indirecte par ingestion de produits issus de sols pollués, ou directe par inhalation de particules.

La **gestion des déchets** est un autre enjeu sanitaire, notamment du fait de l'éloignement de certains sites de traitement, de la fréquentation saisonnière élevée, ou de la topographie qui peut rendre complexe la collecte. Le risque sanitaire dépend des pratiques :

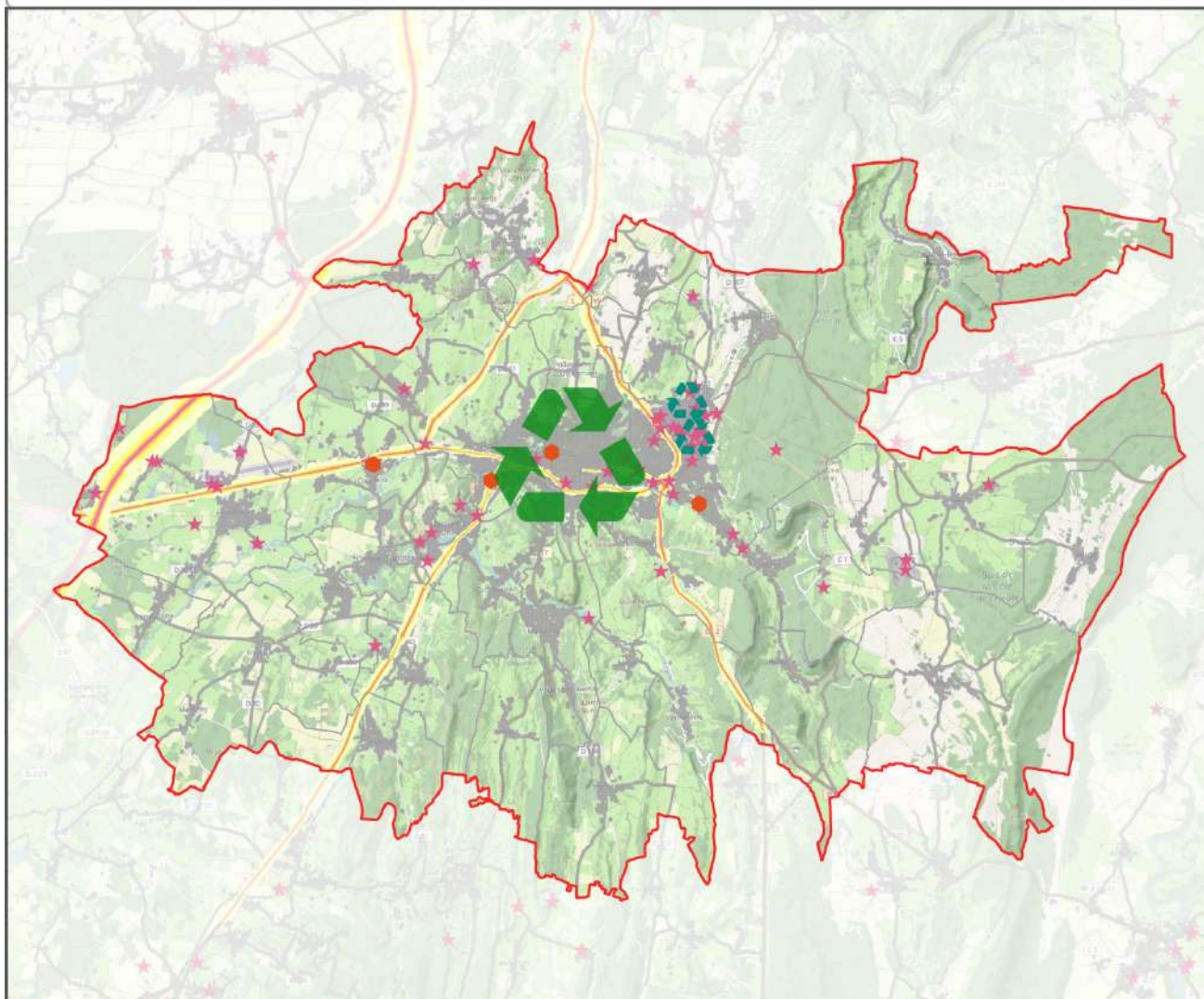
- **Stockage ou enfouissement** : risque par inhalation ou ingestion d'eau ou aliments contaminés si les protections sont insuffisantes ;
- **Incinération** : émissions atmosphériques potentiellement nocives ;
- **Traitement biologique (compostage, méthanisation)** : risques d'inhalation de poussières ou de micro-organismes.

Dans un contexte montagnard à forte qualité environnementale, la maîtrise de ces nuisances reste essentielle pour préserver la santé des habitants comme celle des nombreux visiteurs.

6.1.3 Enjeux et fil de l'eau

Enjeux	Priorité	État actuel	Tendance	Facteurs d'évolution
La limitation de l'exposition des populations et des espaces au bruit par la réduction des déplacements, l'anticipation et la prise en compte des nuisances sonores potentiellement liées à l'implantation d'éoliennes et aux travaux d'amélioration des performances thermiques du bâti, la mise en œuvre d'actions coordonnées avec le climat (autobus silencieux et non polluants, bâti à énergie positive et soucieux du confort acoustique des occupants, espaces verts apaisants pour l'ambiance citadine et bénéfiques pour le climat, etc.)				Réglementations strictes et avancées technologiques des modes de transport Programmes & Stratégies en cours, contribuant à répondre aux enjeux : <i>PPBE en place sur le territoire et zone de nuisance bien identifiée</i>
L'intégration de la connaissance des sols pollués dans l'anticipation des projets et des changements d'usages (remobilisation de sites potentiellement pollués comme alternative à la consommation de nouvelles surfaces, et donc de puits carbone, sous réserve d'une dépollution garantissant la qualité sanitaire, prise en compte la gestion durable des eaux pluviales et ne pas préconiser l'infiltration pour les secteurs les plus pollués)				Réduction à la source des pollutions industrielles et agricoles du fait de la réglementation Politique de reconquête des friches avec dépollution préalable Intégration des Secteurs d'Information sur les Sols dans les documents d'urbanisme Programmes & Stratégies en cours, contribuant à répondre aux enjeux : <i>Mesure de dépollution déjà engagée sur les sites BASOLS</i>
La poursuite des efforts pour atteindre les objectifs du Grenelle et de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) (réduction de la production, développement du réemploi et du recyclage, valorisation énergétique des déchets ménagers, boues de STEP, déchets d'activités agricoles, limitation de la mise en décharge et de l'incinération ...)				Tendance constatée à la réduction des volumes de déchets sur le territoire Programmes & Stratégies en cours, contribuant à répondre aux enjeux : <i>Élaboration du schéma régional des carrières (SRC) qui devrait améliorer la gestion des déchets inertes du BTP</i> <i>Réemploi des déchets pour la production d'énergie</i>
Offrir à tous un environnement favorable à la santé et un cadre de vie de qualité				Prise en compte croissante des enjeux santé-environnement
Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes				Allongement de la période de pollinisation des espèces allergènes Migration des espèces envahissantes et/ou vecteurs de maladies

Enjeux de réduction des nuisances



Légende

 La limitation de l'exposition au bruit routier, un enjeu à coupler avec la qualité de l'air et les mobilités

Les activités locales, sources de pollutions à limiter et contrôler, mais aussi à valoriser et mobiliser dans la transition

★ Les entreprises ICPE (?)

● Les sites pollués, potentiels lieux d'implantation de production d'ENR

La gestion des déchets comme une ressource locale



Une démarche d'économie circulaire locale



L'unité de valorisation énergétique et le centre de tri, deux équipements clefs de la gestion des déchets



Une réduction globale de la production de déchets à poursuivre

Source : OSCGE 2017 - Pays Lédonien - DDT 39

Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 03/04/2025 - ED



Echelle : 1:115 000



0 1 2 km

Évaluation environnementale du PCAET

Espace Communautaire Lons Agglomération (39)



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Carte 6 : Enjeux de réduction des nuisances

6.1.3.1.1 A retenir

Les enjeux liés à la réduction des nuisances et des pollutions sont en lien avec les enjeux de transition énergétique. Ainsi, l'évolution des modes de transport et la réduction de la part de la voiture permettra de limiter les nuisances sonores, le long des grands axes routiers, mais également dans le centre urbain de l'espace communautaire même si cela n'est pas identifié dans le PPBE.

Enjeux : La limitation de l'exposition des populations et des espaces au bruit par la réduction des déplacements, l'anticipation et la prise en compte des nuisances sonores

La valorisation des déchets déjà engagée sur le territoire doit permettre de répondre à des besoins de production d'énergie (ici avec l'unité de valorisation énergétique) ou de production d'alternatives moins polluantes et limitant l'extraction de nouvelles ressources (ex. production de compost, développement des filières de réemploi). ECLA dispose à ce titre d'un réseau de déchetteries qu'elle mobilise avec des espaces de réemploi.

Enjeux : La poursuite des efforts pour atteindre les objectifs du Grenelle et de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Enfin, les secteurs de sites pollués ou dégradés peuvent trouver une valorisation dans la production d'énergie renouvelable, par l'installation de panneaux photovoltaïque ou l'accueil d'unités de productions (méthaniseur, chaufferie collective, etc.). Le territoire de Lons-le-Saunier dispose ainsi de plusieurs sites pouvant être étudiés (5 sites BASOLS).

Enjeux : L'intégration de la connaissance des sols pollués dans l'anticipation des projets et des changements d'usages

Enjeux : Offrir à tous un environnement favorable à la santé et un cadre de vie de qualité

Le contexte de réchauffement climatique et la déprise agricole favorise l'implantation et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. Ces espèces perturbent les écosystèmes locaux, et peuvent provoquer des nuisances, comme certaines plantes allergènes.

Enjeux : Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Synthèse des enjeux du territoire

Thématique	Enjeux	Priorité
Ressources foncières	Consommation d'espace	
	Satisfaction des besoins en matériaux ; Développement de filières de recyclage de matériaux	
Paysage & Patrimoine	La préservation de la diversité et de la qualité des identités et valeurs paysagères	
	La conciliation du patrimoine architectural et du développement durable	
Biodiversité	La préservation des continuités écologiques et de la biodiversité	
	La préservation et le renforcement de la nature ordinaire	
Ressources en eau	La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité)	
	La prise en compte du cycle de l'eau dans le développement urbain	
	La protection de la ressource en eau et la sécurisation des usages de l'eau (qualité, quantité)	
Nuisances et pollutions	La limitation de l'exposition des populations et des espaces au bruit	
	L'intégration de la connaissance des sols pollués dans l'anticipation des projets et des changements d'usages	
	Réduction et valorisation des déchets	
Risques majeurs	Limitier l'apparition de risques encore peu présents, se développant grâce au changement climatique	
	La réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'amplification des risques naturels par le changement climatique	
	L'intégration du risque technologique comme composante de l'aménagement	
Santé environnement	Offrir à tous un environnement favorable à la santé et un cadre de vie de qualité	
	Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes	